



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte de stationnement

Question écrite n° 92351

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur les cartes de stationnement destinées aux personnes handicapées. Alors que la loi autorise le stationnement gratuit sur la voirie communale dans toutes les villes pour les automobilistes handicapés, il constate une incivilité choquante relative à l'augmentation significative des fraudes et des falsifications des cartes de stationnement pour handicapés. Dans le but de sécuriser ces cartes, il souhaiterait savoir si l'imprimerie nationale ne pourrait pas étudier et mettre en œuvre un système efficace pour réduire et même empêcher les possibilités de fraudes.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92351

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 270

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)